

FORMATION DES REPRÉSENTANTS SYNDICAUX PROGRAMME

Octobre 2025

TITRE : Posture, lobbying et connaissances conventionnelles, les leviers de promotion et d'organisation de la profession

INTERVENANT·ES : Membres du bureau fédéral et de la Commission *Exercice libéral & Interprofessionnalité*

PUBLIC VISÉ : orthophoniste représentant·e syndical·e

PRÉ-REQUIS : aucun

DURÉE DE LA FORMATION : 1 jour en présentiel

RÉSUMÉ : La promotion de la profession d'orthophoniste est assurée par plusieurs centaines d'orthophonistes représentant·es professionnel·les composées de commissaires paritaires locaux régionaux et nationaux, de membres des Unions Régionales des Professionnels de Santé - Orthophoniste (URPS), de responsables syndicaux départementaux, régionaux et nationaux.

Ces orthophonistes participent activement à la promotion et l'organisation de la profession en départements, régions et sur le plan national et doivent pour cela connaître et maîtriser les évolutions du système de soins et de la profession d'orthophoniste.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Adopter une posture de représentant syndical (porter la voix du collectif, lobbying, relations avec les interlocuteurs, veille et écoute, etc.)
- Connaître ses droits et ses devoirs en tant que représentant syndical
- Améliorer les connaissances du système conventionnel, des textes réglementaires, des différentes instances
- Accompagner les représentants syndicaux dans l'appropriation des outils à leur disposition pour les réponses à apporter aux orthophonistes de leur territoire.
- Maîtriser les outils de gestion syndicale
- Améliorer la communication entre les échelons fédéraux et locaux du réseau syndical
- Rapprocher les représentants syndicaux des orthophonistes de leur région

MÉTHODES UTILISÉES :

- méthode affirmative
- méthode interrogative

- méthode expérientielle
- méthode active

MOYENS PÉDAGOGIQUES :

Diaporama
Cas pratiques
QCM, auto-évaluations
Réflexions en groupe
Utilisation d'outils

MODALITÉS D'ÉVALUATION :

Questionnaire pré-formation
Questionnaire post-formation
Questionnaire de satisfaction

MATÉRIEL NÉCESSAIRE :

Vidéo-projecteur
Paper-board
Feutres indélébiles

PROGRAMME :

9h30-13h00, durée 3h30

"Adopter une posture de représentant syndical : fonctions, positionnement, lobbying, relations avec les interlocuteurs

Objectifs :

- connaître le rôle, les droits et devoir d'un représentant syndical
- mettre en place un système de veille de la profession et d'écoute des orthophonistes
- identifier et défendre les intérêts de la profession, promouvoir des projets professionnels et porter des revendications syndicales
- identifier les interlocuteurs institutionnels et les élus au niveau régional, départemental, communal
- solliciter, assurer les rendez-vous, entretenir les relations

Pause déjeuner

14h-16h00, durée 2h

"Améliorer les connaissances du système conventionnel, des textes réglementaires, des différentes instances"

Objectifs :

- identifier et utiliser les textes législatifs, réglementaires et les ressources syndicales utiles à l'exercice professionnel comme textes de référence
- connaître les différentes instances

16h00-17h30, durée 1h30

“Identifier et jouer son rôle de commissaire paritaire”

Objectifs :

- préparer les commissions paritaires
- interroger les interlocuteurs dédiés
- défendre et argumenter la position syndicale
- diffuser les informations utiles

BIBLIOGRAPHIE

Convention nationale des orthophonistes

Nomenclature générale des actes professionnels

Code la santé publique

Référentiel d'activité et de compétence des orthophonistes